

COMPTE RENDU SOMMAIRE
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 2 JUILLET 2019

L'An deux mille dix-neuf

Le Deux Juillet , le Conseil Municipal de la commune de Sainte Radegonde-des-Noyers, Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la présidence de Mr FROMENT René, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 25.06.2019

PRESENTS : FROMENT R., ROBIN A., GROLLEAU D., FAUCHER M., MAROUSSIE G., BOURNEL P., ARCHAMBAUD M., MASSIOT J., SEGUI H.,

ABSENT : BOBINEAU P., (excusé), CHARLÉ Laurent

Secrétaire de séance : Mr MAROUSSIE Gérard

Pouvoir de Mr BOBINEAU Patrice à Mr MASSIOT Joel

Précédent compte rendu adopté à l'unanimité des membres présents.

Le Conseil Municipal,

- autorise Monsieur Le Maire à signer la convention financière tripartite, du diagnostic du Pont des Cinq Abbés d'un montant de 8 910.00 € HT, en partenariat avec la Commune de Marans et le Syndicat Mixte Vendée Sèvre Autizes
- autorise Monsieur Le Maire à signer l'avenant d'extension à l'assurance des responsabilités communales (caution régies)
- accepte la location du logement communal au 35, Rue de la Fontaine au Clain à Mr LECLERCQ Steven et Mme GLIMOIS Mai-li, montant du loyers 420.00 €
- accepte le paiement de la Porte d'entrée du logement communal au 1, rue de la Cure
- accepte la création de l'emploi d'agent technique, à raison de 29 heures hebdomadaires/annualisées
- autorise Monsieur Le maire à signer la convention avec l'Association Actif Emploi
- autorise Monsieur Le Maire à présenter une demande de subvention auprès de La Région dans le cadre du Fonds Régional de développement des Communes
- est informé que l'entreprise VERITAS a été retenue pour les études concernant les missions de contrôle technique et mission SPS pour l'agrandissement de la garderie périscolaire, montant total des devis : 4 719.00 € HT
- accepte l'achat de micros pour la Salle des Fêtes, montant du devis : 815.96 € HT
- vote une motion pour le maintien de toutes les trésoreries sur le territoire de la Vendée
- organise la Fête du 14 Juillet en partenariat avec le Comité des Fêtes
- Questions diverses

Levée de séance à 22 h 15.